REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº72-291 du 9 novembre 1972

portant nomination du Directeur et du Directeur-Adjoint de la Radiodiffusion.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

WU la Proclamation du 25 octobre 1972;

VU l'Ordonnance N°72-37 du 20 octobre 1972, portant création de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey;

VU l'Ordonnance N°72-45 du 9 novembre 1972, modifiant l'ordonnance N°72-37 du 20 octobre 1972, portant création de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey;

VU la Loi Nº64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu:

VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement :

Lo Conseil des Ministres entendu,

DECRETE:

ARTICLE 1er - Le Capitaine Anastase TOGNISSO est nommé Directeur de la Radiodiffusion.

ARTICLE 2 - Mr Jean HOUNZA, Animateur de Chaine, est nommé Directeur-Adjoint de la Radiodiffusion.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge le décret N°70-285/CP/MIT du 28 octobre 1970 susvisé, aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 novembre 1972

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

le Ministre de l'Information et du Tourisme,

Mamil

Chef de Bataillon Pierre KOFFI

Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations: PR 8 - CS 6 - MIT 6 - Ministères 10 - SGG 4
ORTD et ses Sces 6 - DB-CF-DC-Solde-IGF-Gde Chanc.-JORD 7
IAA-DCCT-CNI 3 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Trésor 4 - DI 8
FAD 4 - Intéressés 2.